



C/37/13

ORIGINAL: anglais

DATE: 8 août 2003

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**CONSEIL**

**Trente-septième session ordinaire**  
**Genève, 23 octobre 2003**

ÉTABLISSEMENT EN RUSSIE DU TEXTE OFFICIEL  
DE L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV

*Document établi par le Bureau de l'Union*

1. L'article 41.2) de l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Acte de 1991 de la Convention UPOV) est ainsi rédigé:

“2) [Textes officiels] Le Secrétaire général établit, après consultation des Gouvernements des États et des organisations intergouvernementales intéressés, des textes officiels de la présente Convention dans les langues arabe, espagnole, italienne, japonaise et néerlandaise, et dans les autres langues que le Conseil peut désigner.”

2. Il existe un texte officieux en russe de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, mais le Conseil n'a pas désigné le russe comme langue dans laquelle un texte officiel de cet acte doit être établi. Le secrétaire général de l'UPOV a reçu une lettre datée du 29 mai 2003 de M. Valery V. Shmal, président de la Commission d'État de la Fédération de Russie chargée de l'examen et de la protection des résultats de la sélection, demandant que le texte officiel de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV soit établi en russe. Le texte de cette lettre figure dans l'annexe du présent document.

3. À la suite de la demande du Gouvernement de la Fédération de Russie, le secrétaire général de l'UPOV propose, sous réserve de l'accord du Conseil, d'établir, en concertation avec les gouvernements intéressés, le texte officiel de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV en langue russe à partir du texte officieux existant.

*4. Le Conseil est invité à prendre note de la demande d'établir un texte officiel de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV en russe et de désigner, aux fins de l'article 41.2) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, le russe comme l'une des langues dans laquelle le texte officiel de cet acte doit être établi .*

[L'annexe suit]

**Traduction d'une lettre datée du 29 mai 2003 (référence 12 -04/23)**

**adressé par :** M. Valery V. Shmal  
Président de la Commission d'État de la Fédération de Russie  
chargé de l'examen et de la protection des résultats  
de la sélection

**à :** M. Kamil Idris  
Secrétaire général  
Bureau de l'Union Internationale pour la Protection des  
Obtentions Végétales (UPOV)

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de me référer à l'article 41.2) concernant l'établissement des textes officiels de l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Acte de 1991 de la Convention UPOV).

Conformément à la disposition précitée, le Gouvernement de la Fédération de Russie aimerait demander l'établissement du texte officiel de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV en russe.

Le Gouvernement de la Fédération de Russie souhaite que soit inclus dans le projet d'ordre du jour de la trente-septième session ordinaire du Conseil de l'UPOV un point tendant à demander la désignation, par le Conseil de l'UPOV, du russe pour l'établissement du texte officiel de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

Veillez agréer...

[Fin de l'annexe et du document]